Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 171-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relatif à la modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale de développer un pôle santé-social ainsi qu'un poste de police municipale et une permanence sociale dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle N° 7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la convention signée le 10 février 2022 entre Rolliet Activités SA et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le développement, la construction et l'exploitation des bâtiments d'activités H1 et J du Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 relative à l'octroi par la Commune d'un droit de superficie à Rolliet Activités SA sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N° 7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune sur l'assiette des futurs locaux du poste de police et de la permanence sociale en contrepartie d'une participation de la Commune aux coûts d'investissements des locaux,

vu les surfaces définitives des locaux relatifs au poste de police et à la permanence sociale,

vu la nécessité de mettre à jour l'assiette de la servitude ainsi que le montant de la rente du DDP et le montant de la garantie de la rente en fonction de ces surfaces définitives,

vu le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux du poste de police et de la permanence sociale fixée dans l'acte de droit de superficie à 3'500.- TTC par m^2 pour les surfaces hors-sol et de 2'250.- TTC par m^2 pour les surfaces en sous-sol, pour des locaux semi-bruts,

vu l'exposé des motifs EM 171-2025, d'avril 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De modifier l'acte de droit de superficie N° 7783 inscrit au registre foncier le 17 mai 2024 sous Pj 4766 sur la parcelle 7605 (anciennement 7487) selon le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.

2. De modifier l'assiette de la servitude d'usufruit sur la parcelle N° 7605 (anciennement 7487) de la Commune de Plan-les-Ouates, sise route de Base, au profit de la Commune et à charge de la société Rolliet Activités SA, selon le plan de servitude établi le 11 décembre 2024 par le bureau HKD, géomètres et le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.

3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 400 000 F, destiné à couvrir le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux ainsi que les frais de notaire et de géomètre.

4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.

5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

6. De comptabiliser cette dépense brute prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

7. D'amortir la dépense nette de 3 400 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.